



HONORAIRES DE LOCATION

Il est convenu que depuis le 15 Septembre 2014, la loi ALUR entre en application concernant les honoraires de location pour les locaux d'habitation (décret n° 2014-890 du 1/08/2014).

- Honoraires de location pour les locaux d'habitation soumis aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 Juillet 1989.

Honoraires d'entremise et de négociation (charge exclusive bailleur) : 10 euros

LOCATION SIMPLE	Propriétaire (max 1 mois de loyer)	Locataire (max 1 mois de loyer)
* Visite du bien * Constitution du dossier * Rédaction du bail	- Jusqu'à 40 m ² : 8 €/m² - de 41 à 70 m ² : 7 €/m² - de 71m ² à 110 m ² : 6 €/m² - Plus de 111 m ² : 5 €/m²	- Jusqu'à 40 m ² : 8 €/m² - de 41 à 70 m ² : 7 €/m² - de 71m ² à 110 m ² : 6 €/m² - Plus de 111 m ² : 5 €/m²
* Etat des lieux	3 €/m²	3 €/m²

- Garages, parking, caves, boxes

	Propriétaire	Locataire
Honoraires location et rédaction d'acte	1 mois de loyer	1 mois de loyer

- Honoraires de location des locaux commerciaux et professionnels

	Propriétaire	Locataire
Honoraires location et rédaction d'acte	X	20 % HT sur le loyer annuel HT et HC

(prise d'effet au 06/08/2018 pour les nouveaux mandats)